

ABONNEMENT.

SAUMUROIS :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Paris :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 32;
A. EWIG,
Rue Fléclior, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	40 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAN-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Novembre 1880.

Chronique générale.

Sur la demande du ministre des finances, le crédit voté par les Chambres pour le service des pensions civiles, en 1880, s'élève à 44,796,000 fr. Ce chiffre sera encore insuffisant, et le ministre des finances se voit dans la nécessité de demander un crédit supplémentaire de 3,000,700 fr., ce qui élèvera le chiffre total à 47,796,700 fr.

Les charges énormes que fait peser sur le Trésor l'application de la loi du 9 juin 1853 vont toujours en augmentant.

D'un autre côté, cette loi, si onéreuse pour nos finances, est loin d'être favorable aux employés de l'Etat.

Les républicains se préoccupent fort peu de ces détails; du moment qu'il s'agit d'affaires et non de passion, ils restent indifférents.

A cette occasion, nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Il ne manque pas d'honnêtes électeurs qui restent indifférents à ce qu'ils entendent appeler « l'épuration » des fonctionnaires et que nous nommons la curée des places.

« Il est bon de leur montrer ce que leur coûte numériquement cet appétit désordonné.

« Pour acquitter les retraites auxquelles donnent lieu les modifications apportées dans le personnel des différents départements ministériels, il a été reconnu nécessaire d'ajouter une somme de 2,600,000 fr. à celle primitivement votée par les Chambres.

« Tel est l'objet d'un crédit supplémentaire dont le ministre des finances vient de faire la demande.

« Les deux ministères qui réclament pour cet objet la plus forte somme sont le minis-

lère de l'instruction publique et des beaux-arts, 650,000 fr., et celui des finances, 4 million 289,000 fr.

« Si l'on se souvient que M. Wilson a déjà obtenu pour lui personnellement 73,200 fr., on conviendra que ce député nous coûte cher. »

Le Sénat étudie les droits de tarifs douaniers qui ont été, ainsi que l'on sait, votés par la Chambre. Comme la Chambre des députés est, en majorité, composée de républicains qui ont à cœur les intérêts des villes et ne se soucient pas des campagnes, les tarifs tels qu'ils ont été votés par la Chambre sont mauvais pour l'agriculture. On compte qu'au Sénat la cause des populations rurales sera mieux défendue, mais il ne faut pas cependant se faire d'illusion : tant que les électeurs n'auront pas exprimé le mécontentement du pays et fait changer les choses, les agriculteurs ne seront pas heureux.

On prétend que M. Challemel-Lacour se montrerait disposé à abandonner son poste d'ambassadeur en Angleterre pour venir prendre une part active aux débats du Parlement.

M. Challemel-Lacour sentirait-il le moment approcher de devenir ministre des affaires étrangères ou de tout autre ministère actif pour lequel le titulaire actuel ne répond plus au besoin du moment ?

M. de Baudry-d'Asson est décidé à poursuivre devant les tribunaux les auteurs responsables des violences dont il a été victime.

Si la Chambre refuse d'autoriser les poursuites, on attendra la fin de la session.

Si la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Paris se refuse à ordonner le renvoi des prévenus devant les assises, la Chambre criminelle de la Cour de cassation aura à décider si le règlement de la Chambre des députés peut donner à n'importe qui le droit d'attenter à la liberté individuelle,

crime puni des travaux forcés à temps par l'article 341 du Code pénal.

Le *Temps* affirme que le gouvernement a l'intention de diviser Paris en quatre circonscriptions élisant de dix-huit à vingt-quatre conseillers municipaux chacune, au scrutin de liste, proportionnellement à la population.

M. Gambetta, avec ses vastes projets de scrutin, nous fait assez l'effet du vieillard de La Fontaine, à la veille de mourir, et qui bâtit encore. Le grand Chef, en effet, est condamné à mort dans les conseils de ses anciens électeurs.

Dimanche encore, à l'Elysée-Montmartre, on criait : « Vive la guillotine ! » en songeant à lui, après avoir parlé de son despotisme et de sa graisse qui choque les maigres revenants de Nouméa.

C'était effrayant et bien instructif d'assister au triomphe de Louise Michel, d'entendre le discours de cette Furie, répondant aux grands mots de conciliation et d'apaisement, à l'aide desquels on les a graciés et fait revenir de l'exil.

« Au jour, continue la noble dame, au jour où tous ceux qui ont calomnié la Commune seront tombés, ce ne sera plus vengeance que nous demanderons : ce sera justice !

« Oui ! nous serons les justiciers, les justiciers implacables, et si, ce jour-là, quel qu'un venait me demander une grâce, et que quelqu'un voulût l'accorder, je dirais : Non ! non ! mille fois non ! »

Et la salle croulait d'applaudissements. A quoi donc a servi votre amnistie, dites-le nous ? Vous paierez cher votre pitié, votre faiblesse et la malsaine popularité que vous avez cherchée.

La Némésis révolutionnaire a montré l'esprit de vengeance qui la possède. Elle veut qu'on frappe sans miséricorde, et ne demande qu'un honneur, celui de frapper la première.

« Oui, je compte sur vous tous; je suis fanatique de la Révolution. Ceux qui viendront après nous l'auront, cette Révolution. Point de pitié ! ils l'auront entière, cette Révolution, car nous ne reculerons devant aucune justice, quelque pénible qu'elle soit, et je vous demande, citoyens, de me laisser l'honneur de frapper la première. » (Tonnerre d'applaudissements; cris de : Vive la Commune ! Vive la Révolution ! Vivent les nihilistes ! A mort les opportunistes ! Vive Pyat !)

Le citoyen Joffrin a montré du doigt la tête qu'il veut d'abord. « Le véritable ennemi, s'est-il écrié, le véritable Prussien, c'est l'abject Génois, prêt à livrer la France pour un plat de lentilles. Si le peuple avait, au 4 septembre, fait table rase de toutes les charognes qui nous gouvernent, nous n'aurions pas eu besoin de faire le 31 octobre. »

Qui donc disait que nous n'étions pas en liberté ? On bâillonne les prêtres qui enseignent et prient. On laisse débiter ces horreurs.

Dimanche, l'un de nos sous-secrétaires d'Etat, que l'on disait la semaine dernière en passe de devenir ministre, s'est faufilé absolument incognito à la réunion de l'Elysée-Montmartre, pour entendre et juger le discours de Louise Michel.

L'impression qu'il en a rapportée a été telle qu'il a été question lundi matin de prendre des mesures contre cette virago de la Commune pour excitation à la guerre civile et provocation à l'assassinat.

M. le préfet de police avait été d'avis de ne pas autoriser cette réunion de l'Elysée-Montmartre; mais M. Constans ayant été d'un avis différent, M. Andrieux a dû laisser faire.

Le préfet de police vient d'adresser un rapport au ministre de l'intérieur sur les incidents qui se sont passés dimanche dernier à l'Elysée-Montmartre.

M. Andrieux propose que des mesures

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UNE DOUBLE CHAÎNE

Dans notre siècle de lumières (je prie mon lecteur de remarquer que nos pères en disaient autant de leur époque), la jeunesse espagnole, tout comme la jeunesse française, se divise en deux catégories : ceux qui gaspillent leur temps et leur argent, que nous appellerons les inutiles, pour ne point nous servir d'une expression malsonnante, et ceux qui, méprisant les entraînements de leur âge, se livrent aux combinaisons sérieuses et mettent leur orgueil à poser une perruque blanche sur les boucles de leur blonde chevelure.

A cette dernière catégorie appartient Miguel Ricardo, le principal acteur de cette histoire.

Son père, homme de banque, l'avait de bonne heure initié à la vie pratique, et Miguel s'était si bien imbu de ses leçons, qu'à vingt-quatre ans il présentait un type accompli de finesse et d'insensibilité. Aussi, quand la mort s'en vint un beau jour exécuter le financier, il apura les comptes avec une présence d'esprit parfaite, aplanit toutes

les difficultés, et après trois mois d'un deuil laborieux, il eut la joie de voir la machine reprendre sa course régulière tout comme si elle n'avait point changé de maître; alors seulement le fils s'aperçut qu'il avait omis de songer à sa douleur, mais il était maintenant trop tard pour y revenir, et puis, Miguel avait des choses trop graves en tête pour s'embarrasser de sentiment.

La succession réglée, il fallait étendre le cercle de ses relations, se créer de nouveaux débouchés, et surtout se ménager des appuis en cas possible de revers. Cette dernière considération, jointe à la perspective d'un héritage respectable, conduisit notre ambitieux à nouer d'affectueux rapports avec un oncle de province, Juan Ricardo, frère aîné de son père, et que celui-ci avait tenu sans cesse à l'écart par le mépris que lui inspirait son caractère.

« C'est un bohème, disait l'homme de finance, en parlant de Juan, je ne veux pas qu'il pervertisse mon fils avec ses goûts d'artiste.

Or, dans la bouche du banquier, artiste était synonyme de paresseux, quelque chose comme une condamnation sans appel.

A tout prendre, et bien que Juan Ricardo ne méritât sous aucun rapport l'épithète dont son frère le gratifiait, il lui était absolument opposé par sa nature. Insouciant et léger, l'espoir d'un gros bénéfice ne l'eût pas fait bouger d'une semelle,

et son apathie l'absorbait à tel point que, pour n'avoir à s'occuper de personne, il s'était toujours refusé au mariage.

Deux points seuls le rapprochaient de feu Ricardo : d'abord sa défiance envers les autres, puis une avarice sordide quand, à la fin d'un trimestre, il s'apercevait que ses dépenses avaient été trop vite. Juan fut plutôt mort de faim que d'escompter ses revenus. Mais comme, au demeurant, ses trois milles piastres de rentes suffisaient à ses fantaisies, nul, pas même son frère, ne connut cette particularité bizarre, et le vieux garçon demeura pour sa famille un viveur incorrigible, que ses folies conduiraient tôt ou tard à l'hôpital.

Cette réputation de prodigalité, qui avait éloigné le père, devait, au contraire, allécher le fils; avec sa clairvoyance précoce, il se dit que Juan était à surveiller pour l'avenir, et qu'on pouvait, dès le présent, tirer un utile parti de son insouciance en matière d'argent. Aussi commença-t-il les avances en protestant de sa tendresse et de son envie d'aller se jeter le plus tôt possible dans les bras de son oncle.

Les réponses du vieux garçon furent pleines de réticences : il était heureux de l'affection qu'on lui témoignait et n'attendait qu'une occasion de prouver son dévouement; mais, à côté de ces paroles engageantes, pas un mot sur le désir exprimé par son neveu, aucune allusion à ses

projets de visite. Une longue énumération de plaisirs, un étalage insensé de dépenses et de luxe fastueux revenant comme à dessein dans chacune de ses phrases, tel était le fond de ses entretiens grotesques.

L'impatience de Miguel fut vivement stimulée par le style ambigu de Juan; il multiplia ses lettres et chercha quelque raison d'éprouver le fameux dévouement qu'on lui promettait. Un motif se présenta plus impérieux qu'il ne l'eût souhaité. Malgré son flair habituel, le jeune financier avait été trompé dans une de ses prévisions. Par suite d'un revirement subit, une affaire vigoureusement lancée avait tout à coup fléchi; il fallait deux mille piastres environ pour attendre la hausse, et Miguel ne possédait pas cette somme en espèces. Déplacer des capitaux assurait d'une perte certaine; emprunter à des confrères présentait des difficultés, outre que cela diminuait son crédit. Dans cette alternative, il songea au vieux célibataire, pour lequel semblable demande était une misère.

— Il est riche, dissipateur, réfléchit le financier; allons, l'affaire est dans le sac.

Ce disant, il se mit avec la minutieuse recherche des gens de bourse et partit sur-le-champ.

Les premiers moments de l'entrevue furent pénibles : on sentait de la part de l'oncle une certaine répugnance à se livrer, et le neveu, en homme prudent, hésitait à s'engager sur un terrain

nions publiques, les coryphées israélites dé-
fendaient et votaient les fameuses lois de
mai. Par suite, ils furent pris à partie par la
presse catholique et par les feuilles protes-
tantes: et c'est ainsi que naquit cette espèce
de ligue qui s'adresse aujourd'hui par voie
de pétition au gouvernement pour restreindre
les libertés des israélites sur le terrain
politique et social.

Voilà où en est en ce moment la question
qui, d'ici quelques jours, formera l'objet
d'une interpellation à la Chambre prus-
sienne. Nous nous sommes bornés aujour-
d'hui à l'exposer, nous proposant d'y reven-
ir lorsque le débat parlementaire nous aura
fait connaître l'attitude du ministère et des
partis.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 novembre.

Il y a peu de différence entre les cours de clôture
d'aujourd'hui et ceux d'hier. On peut constater,
néanmoins, un degré de fermeté de plus, notam-
ment sur notre 5 0/0. De 119.10, ce fonds a passé à
119.17 1/2.

L'Italien est également en progrès de 87.50 à
87.65. Il a regagné près d'une moitié depuis quel-
ques jours. Le Florin d'Autriche est à 74.60 et le
Florin Hongrois à 94.25; mais ces valeurs donnent
lieu à peu d'affaires.

On s'entretient tout particulièrement de l'émission
des 390,000 actions de la Compagnie univer-
selle du canal de Panama annoncée pour les pre-
miers jours du mois de décembre prochain. C'est
un appel au crédit de près de 300 millions dont la
plus lourde part doit peser sur la France, bien qu'il
soit question d'une souscription ouverte en Europe
et en Amérique. On ne saurait trop rappeler en
quelques termes l'honnête général Grant, l'ancien pré-
sident des Etats-Unis, a refusé la présidence du com-
ité américain: « J'aimerais », écrivait-il à l'amiral
Ammen, « j'aimerais à voir mon nom associé à la
réussite et à l'établissement d'un canal entre les
deux océans; mais je ne veux pas qu'il soit com-
promis dans une faillite ou un insuccès et dans une
entreprise où tous les souscripteurs perdront l'ar-
gent qu'ils y auront engagé. »

Cette lettre est en date de Londres, le 11 juillet
1880.

Nos valeurs de crédit ont une tendance assez
ferme. On a traité le Crédit foncier à 1,332.50 et
1,337.50. La Banque de Paris fait 1,138.75 et
1,140. La Banque d'escompte est à 810. La Société
générale française de Crédit est fort bien tenue à
705 et 710. On doit voir une hausse prochaine sur
cette valeur.

Le Crédit lyonnais redescend de 965 à 960. Cette
tentative de reprise s'est heurtée, comme nous l'a-
vions prévu, à l'indifférence du public.

La Banque hypothécaire a donné lieu à des né-
gociations assez actives à ses meilleurs cours de ces
derniers jours.

Chronique militaire.

Les examens de sortie de l'Ecole de guerre
sont terminés; le comité consultatif d'état-
major et les généraux qui lui étaient adjoints
pour les examens ont arrêté le classement
des officiers élèves. Sur les 66 officiers sor-
tants cette année de l'Ecole de guerre, 43
d'entre eux ont obtenu la mention *très-bien*,
33 la mention *bien* et 20 la mention *assez bien*.
M. Besson, capitaine du génie, né dans le
département de la Vienne, est sorti avec le
n° 4.

M. le général de division Patrel, com-
mandant la 33^e division d'infanterie, MM.
les généraux de brigade Mauger, coman-
dant l'artillerie du 8^e corps d'armée, et Gaïot
de la Rochère, disponible, viennent d'être
admis dans la section de réserve de l'état-
major général.

Le général Farre vient d'envoyer en Alle-
magne une mission composée de trois offi-
ciers pour étudier la question relative aux
couvertures et aux sacs d'infanterie.

Une circulaire confidentielle du général
Farre, délégué à la guerre, vient de pres-
crire la mise à l'étude de l'organisation des
ambulances militaires dans chaque gare
principale, en vue des temps de guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans le *Courrier de Saumur* du lundi
22 novembre:

« Plusieurs dames de la ville, grâce à l'initiative
de la femme de notre sympathique sous-préfet,
ont organisé une société ayant pour but de venir
en aide aux enfants pauvres qui fréquentent les
écoles et asiles; en leur fournissant le linge et
les vêtements qui leur manquent pour suivre
leurs cours.

« Toutes les personnes charitables de la ville,
« *quelles qu'elles soient*, sont priées de prendre part
à cette œuvre de bienfaisance. »

SIMPLE QUESTION.

Les enfants des écoles, autres que les
écoles municipales, participeront-ils aux
secours recueillis par l'*Oeuvre des Ecoles*?
On aimerait à être renseigné sur ce point
important. Si oui, les mains de toutes les
personnes charitables de la ville, *quelles
qu'elles soient*, s'ouvriront généreusement;
si non, pourrait-on trouver mauvais de les
voir réserver leurs dons aux enfants qui
devraient être exclus des distributions de
l'*Oeuvre des Ecoles*?

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur la première partie du para-
graphe 2 de l'amendement de M. Beauquier
à l'article 8 du projet de loi sur la réforme
judiciaire (les juges seront élus par le suf-
frage universel):

Nombre des votants, 297; majorité abso-
lue, 149; pour l'adoption, 125; contre,
172.

La Chambre des députés n'a pas adopté.

A voté pour: M. Maillé.

Ont voté contre: MM. Benoist, Louis Jan-
vier de La Motte.

N'ont pas pris part au vote: MM. Berger,
de Civrac, comte de Maillé, de Soland.

M^{re} Freppel s'est également abstenu.

L'*Officiel* a porté M. Berger, député de
Saumur, comme s'étant abstenu dans le
scrutin sur l'article 8 du projet de loi relatif
à la réforme judiciaire.

A la séance d'hier, notre honorable re-
présentant est monté à la tribune pour de-
mander une rectification. M. Berger était
absent au moment du vote; s'il avait été pré-
sent, il eût voté contre l'article 8.

On lit dans l'*Indépendant de Tours*:

« Parmi les cent vingt-cinq députés qui,
dans la séance de samedi, ont voté l'amende-
ment Beauquier, relatif à l'élection de la
magistrature par le suffrage universel, nous
remarquons M. Rivière. Les trois autres dé-
putés d'Indre-et-Loire ont voté contre. »

Une dépêche de New-York annonce qu'une
dangereuse tempête traverse au nord du 45^e
degré. Elle arrivera sur la Grande-Bretagne
et la Norvège et en touchant peut-être les
côtes nord de la France, entre le 25 et le 27,
précédée et accompagnée de bourrasques,
pluie et neige. Forte tempête sur l'Atlanti-
que.

Pourquoi n'avoir pas demandé l'au-
torisation?

Il est dans le discours de M. de Freycinet
une déclaration qui a une importance capi-
tale. Quel a été le seul grief des journaux de
gauche contre les congrégations? C'est que
celles-ci, disait-on, faisaient acte de rébellion
contre les pouvoirs publics en refusant de
demander l'autorisation.

Or, M. de Freycinet a solennellement
déclaré que, dans l'état actuel de la législa-
tion, étant donné que l'autorisation était la
concession de la personnalité civile, pas un
Parlement n'aurait voulu voter, pas un seul
ministre n'aurait pu proposer une seule
autorisation de congrégation.

Cette déclaration de l'ancien ministre dé-
truit absolument, on le voit, le seul grief
invoqué contre les congrégations. Comment
sérieusement leur reprocher de ne pas de-
mander une autorisation que M. de Frey-
cinet lui-même, si conciliant, déclare abso-
lument impossible de leur donner dans l'ét-
at actuel de la législation?

THEATRE DE SAUMUR.

On nous annonce, pour lundi prochain,
une représentation de *Mignon*. Voici en
quels termes le *Théâtre*, journal artistique et
littéraire d'Angers, rend compte de l'inter-
prétation de cet opéra au Grand-Théâtre:

« Pour les débuts de M. Degenne, premier
ténor, nous avons eu une représentation de
Mignon. La partition d'Ambroise Thomas a
été assez bien interprétée, et nous sommes
heureux de reconnaître que cette représen-
tation peut compter parmi une des meilleu-
res, depuis l'ouverture du théâtre.

« Nous ne sommes pas de force à porter
un jugement définitif sur le talent de M.
Degenne. Cette manière de procéder, après

une seule audition, n'est rien moins que
téméraire, et peut souvent entraîner son
auteur à d'étranges contradictions. Nous
attendrons pour porter un jugement précis
que M. Degenne ait donné, dans un autre
rôle, la somme exacte de ses qualités et de
ses défauts.

« Ajoutons que nous avons confiance
dans le nouveau venu; il a de la voix et de
la tenue, deux qualités indispensables chez
un premier ténor; l'organe a de la force, on
peut donc lui donner de la douceur; le
physique est agréable, comme il convient à
tout héros qui doit faire rêver d'amour la
prima dona et susciter la jalousie de la basse
chantante.

« Aujourd'hui nous ne pouvons qu'en-
courager M. Degenne. Le public angevin
n'est pas aussi terrible qu'on se le représente,
et il sait toujours reconnaître les efforts que
l'on fait pour lui plaire. Ainsi donc, cou-
rage...

« M^{lle} Nau est une *Philine* pleine d'irré-
sistibles séductions. Dans ce rôle, qui n'est
que coquetteries d'un bout à l'autre, elle
déploie un talent hors ligne. La polonaise
du 2^e acte (grand air de *Titania*) est applau-
die, et c'est justice.

« M^{lle} Lurie, dans le rôle sympathique
de *Mignon*, a droit à toutes nos félicitations:
les lauriers de l'opéra-bouffe n'empêchent
point le charmante artiste d'étudier cons-
cencieusement des rôles plus sérieux et de
révéler chaque soir les sentiments lyriques
les plus élevés.

« M. Géraizer (rôle de *Lothario*) est réelle-
ment plus à l'aise dans les rôles de basse
que dans le répertoire de baryton. Sa voix,
plus ample dans le *medium*, a des inflexions
caressantes qu'il ne retrouve pas à un dia-
pason plus élevé.

« L'ensemble de la représentation est
satisfaisant. Nous sommes persuadés que
Carmen, dont la direction presse les répéti-
tions en vigueur, sera un triomphe pour
notre troupe d'opéra-comique et fera cesser
les dissensions qui agitent notre théâtre
depuis son ouverture. »

M. Gourdon, première basse, débutera
demain jeudi dans les *Mousquetaires de la
Reine*. Nous ne savons encore si c'est cet
artiste ou M. Géraizer qui remplira le rôle
de *Lothario* à Saumur lundi prochain.

TOURS.

Dans son audience d'hier mardi, le tribu-
nal de première instance de Tours, présidé
par M. Gouin, a rendu son jugement dans
l'affaire des PP. Oblats contre M. le Préfet
d'Indre-et-Loire et M. Lafforgue, commis-
saire central.

Le tribunal s'est déclaré compétent et a
renvoyé l'affaire à demain jeudi, pour pla-
der au fond.

POITIERS.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne*
d'hier:

« La catastrophe du théâtre. — Voici quel-
ques détails sur l'horrible accident qui s'est
produit sur la scène de Poitiers.

« A la fin du sixième acte des *Pirates de la
Savane*, André, dans la scène du duel à
l'américaine, tire un coup de fusil contre le
chef des pirates; ce dernier rôle était tenu
par le malheureux Martigues.

« Quelques instants avant cette scène, le
premier rôle, M. N..., avait déjà tiré un
coup de fusil sur sa petite fille; si, par une
fatalité effroyable, l'arme dont il se fut servie
eût été celle qui était chargée, l'accident eût
été plus épouvantable encore.

« A peine M. N... avait-il déchargé son
fusil, que Martigues se laissa tomber douce-
ment, en portant la main à sa poitrine. Le
plomb l'avait atteint en pleine poitrine et no-
tamment dans la région du cœur.

« Dans le cou, on n'a pas trouvé moins
de 446 trous de projectiles.

« L'arme qui a occasionné l'accident
était un fusil Lefaucheur emprunté à une
personne du dehors; voici comment on peut
expliquer la déplorable erreur qui a occa-
sionné la mort de M. Martigues.

« Il est d'usage, pour les chasseurs, de
séparer par une bourre les deux charges de
plomb qu'ils mettent dans leur cartouche;
la personne chargée d'extraire ce plomb,
pour ne laisser que la poudre, s'est arrêtée
à la première bourre qui recouvrait une se-
conde charge de plomb.

« Martigues est tombé presque à l'avant-
scène du côté droit pour le spectateur: une

large tache de sang indiquait hier encore
l'emplacement où a eu lieu l'accident.

« Le blessé n'a pu proférer aucune pa-
role avant de rendre le dernier soupir, il a
survécu un quart d'heure à peine.

« L'autopsie se fera à l'Hôtel-Dieu, où le
corps a été transporté. »

LAVAL.

On lit dans l'*Indépendant de l'Ouest*:

« A la suite d'une altercation survenue
entre deux jeunes gens de notre ville, MM.
D... et de M..., une rencontre avait été déci-
dée. Cette rencontre a eu lieu ce matin dans
les bois de l'Huisserie, près Laval.

« L'arme choisie était le fleuret.
« A la troisième reprise, M. D... a été at-
teint en pleine poitrine, à la hauteur du
poumon droit, qui a dû être perforé.

« M. D... s'est immédiatement affaissé,
rendant le sang par la bouche. Il a suc-
combé au bout de quelques minutes.

« Cette mort jette dans la désolation une
des familles les plus honorées et les plus
justement considérées de notre ville. »

RENNES.

On mande de Rennes, 22 novembre:

« Le président du tribunal civil a pro-
noncé aujourd'hui le jugement de l'affaire
des Carmes et des Récollets contre le préfet
de l'Ille-et-Vilaine. Le tribunal rejette le
déclinatoire du préfet, se déclare compétent
et ordonne que l'affaire soit plaidée au
fond. »

On lit dans l'*Indépendant de Saint-Brieuc*:

« Pendant que les blanchisseuses de notre
ville refusaient de prendre le linge de la pré-
fecture, nos menuisiers et nos serruriers se
sont spontanément offerts pour réparer gra-
tuitement les dégâts causés à l'établissement
des RR. PP. Maristes par les pioches, le
jour de l'expulsion de ces saints prêtres. Ce
fait méritait d'être relevé à l'honneur des
ouvriers de la ville de Saint-Brieuc, dont la
population entière a témoigné en ces tristes
circonstances de si beaux et si nobles senti-
ments. »

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 21 novembre 1880.

Versements de 59 déposants (7 nouveaux),
9,859 fr. 80 c.
Remboursements, 12,491 fr. 18 c.

APPEL AUX POÈTES.

Le vingt-cinquième Concours poétique
ouvert en France le 15 août, sera clos le
1^{er} décembre 1880. Vingt médailles, or,
argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé
franco, à M. Evariste Carrance, président
du Comité, 6, rue Molinier, à Agen, Lot-et-
Garonne. — (Affranchir.)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à
MM. Réjou et C^{ie}, banquiers, rue Le Pèle-
tier, 9, à Paris; il y est immédiatement
répondu par lettres personnelles et ne por-
tant aucune indication extérieure.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastral-
gies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires,
fiatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes,
nausées, renvois, vomissements, même en gros-
sesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étour-
dissements, oppression, langueurs, congestion,
névrose, dartres, insomnies, mélancolie, fai-
blesse, épuisement, anémie, chlorose, tous
désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix,
des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mu-
queuse, cerveau et sang; toute irritation et toute
odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Mé-
decin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes
et des enfants à Londres, rapporte: « Naturelle-
ment riche en acide phosphorique, chlorure de
potasse et canéise — les éléments indispensables
au sang pour développer et entretenir le cerveau,
les nerfs, les chairs et les os — (élément dont
l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root
et autres farineux, occasionne l'effroyable morta-

lité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalscière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalscière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue, — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynacqes (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit

ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BOIREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALSÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALSÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix,

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu à présent au renouvellement du sang, je vous prierais de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à

vos Elixirs, je me trouve. Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires. Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait. Votre humble et dévouée, Dame BERNARD, accoucheuse, à Salernes (Var). (Voir aux annonces.)

FIBS d'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratuite franco.
Ecrire à M. le C^e CLEYER à Marseille.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 NOVEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	50	» 10	Crédit Foncier colonial	440	»	»	C. gén. Transatlantique	600	»	1 25
3 % amortissable	87	50	» 10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1330	»	» 10	Canal de Suez	1275	»	16 25
4 1/2 %	115	»	»	Obligations foncières 1877	358	»	»	Société autrichienne	612	»	5 50
5 %	119	05	» 05	Obligations communales 1879	470	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	517	50	» 4 50	Obligat. foncières 1879 3 1/2	464	»	»	Est	394	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	530	»	»	Sec. de Crédit ind. et comm.	740	»	»	Midi	392	25	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	»	»	Crédit mobilier	650	»	»	Nord	397	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	795	»	»	Orléans	395	»	»
— 1865, 4 1/2 %	523	50	» 50	Paris-Lyon-Méditerranée	755	»	»	Ouest	392	50	»
— 1869, 3 1/2 %	400	75	»	Midi	1085	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	392	25	»
— 1871, 4 1/2 %	398	»	»	Nord	1065	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	387	»	»
— 1875, 4 1/2 %	511	»	»	Orléans	1240	»	3 75	Paris-Bourbonnais	393	»	»
— 1876, 4 1/2 %	515	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1345	»	»	Canal de Suez	573	»	»
Banque de France	3800	»	20								
Comptoir d'escompte	976	25	» 3 75								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 — —	—	(S'arrête à Angers).
8 — 56 — —	—	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir,	—
3 — 32 — —	—	—
7 — 15 — —	—	express.
10 — 37 — —	—	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 — —	—	omnibus.
9 — 40 — —	—	express.
12 — 40 — —	soir,	omnibus-mixte.
4 — 44 — —	—	—
10 — 28 — —	—	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS, Le dimanche 13 décembre 1880, à midi.

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Poitiers, n° 56, avec remise, écurie et jardin;

Et UNE AUTRE MAISON, située à Saumur, près Notre-Dame, faubourg de Fenet, n° 1, avec cour, hangar et jardin.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, Le dimanche 5 décembre 1880, à midi.

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

Commune de Neuhlé.

1^{er} LOT.

Un hectare 92 ares 51 centiares de terre et bois, aux Roches.

2^e LOT.

Un hectare 53 ares 45 centiares de terre et landes, aux Roches.

3^e LOT.

Deux hectares 2 ares 87 centiares de terre, bois et landes, aux Roches.

4^e LOT.

Un hectare 8 ares 75 centiares de landes et sapinières, aux Roches.

5^e LOT.

Vingt-sept ares de terre et vignes, aux Minées.

Commune de Vernantes.

6^e LOT.

Un hectare 65 ares 31 centiares de landes, aux Rocailles.

Commune de Saint-Lambert-des-Lévéés.

7^e LOT.

Un hectare 4 ares 77 centiares de pré, aux Bas-Prés ou Pironnières.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter: 1° à M. CASTILLE, propriétaire à Vivy; 2° à M. LEGEARD, propriétaire à Saint-Lambert; 3° ou à M^e MÉHOUS, notaire. (711)

OCCASION UNIQUE.

A VENDRE

UN PIANO DROIT

Caisse palissandre, presque neuf, à un prix exceptionnel.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1881.

1^{re} UNE MAISON, située à Saumur, rue des Pajens, n° 26;

2^e Et UN TERRAIN, situé à Saumur, rue du Petit-Versailles, joignant la gendarmerie.

S'adresser, pour traiter, à M. CHATELAIN, propriétaire à Bourgueil, ou au notaire. (743)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

A Saumur, rue de l'Écurie, place du Chardonnet, maison Chambourdon,

Le Jeudi 25 novembre 1880, à une heure de relevée.

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Batterie de cuisine, vaisselle, verres, tables, chaises, buffet, bois de lit, vestiaire d'homme et de femme, outils divers, fûts et bouteilles vides;

Une cabane en bois.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (744)

A VENDRE

MAISON

Rue du Marché-Noir, n° 13.

Occupée actuellement par M. Bloudeau, cafetier.

S'adresser à M. GUÉRIN, 13, rue Beaurepaire. (742)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE

Montée du Château,

Joignant la pensionnat des Dames de la Retraite.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (708)

AVIS.

Actions de 500 francs au porteur, remboursables à 600 francs, rapportant 5 0/0, garanties par l'État français.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABLIHAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur.

RHUMES — TOUX — BRONCHITES
ASTHME — CATARRHES

La vogue méritée qu'ont obtenue les Capsules de Goudron de Guyot, le flacon : 2 fr. 50 de Goudron de Guyot (liqueur), le flacon : 2 fr.

Guyot a fait naître une quantité de produits similaires et d'imitations, revêtus d'étranges noms de trinité, différents de la une confusion dans l'esprit du public. Pour être bien certain de voir la véritable Capsule de Goudron Guyot, exigez la signature ci-jointe en 3 couleurs.



AVIS
Les Capsules de Guyot ne se vendent qu'en flacon de 60 capsules et ne se détaillent pas.

DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine, Une MAISON de COMMERCE Située rue de la Petite-Bilange, 16, occupée par M. Paul Menager. S'adresser à M. E. DELAMARE, négociant. (732)

A LOUER
PRÉSENTMENT, MAISON Située à Saumur, RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant. S'adresser à M. COURTET. (553)

AVIS
Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne. PRIX MODÉRÉS.

LE CRÉDIT PARISIEN
Société anonyme : Capital 6 millions.
REÇOIT LES FONDS EN DÉPÔT AUX CONDITIONS SUIVANTES:
à vue 3 65 0/0 par an
à six mois 4 0/0 —
à un an 4 50 0/0 —
MINIMUM DU DÉPÔT : 200 FRANCS
La Société se charge également de toutes les opérations de Bourse et de Banque, achats et ventes de titres, etc.
Siège social : 30, avenue de l'Opéra, Paris

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
DOM MAGUELONNE, Prieur.
INVENTÉ EN 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD
Prix du Flacon : 2 fr.
Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.
Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).
Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.
Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.
N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

LA VELOUTINE
EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, inventeur et fabricant, 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1876.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.